



DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**LE DOCUMENT UNIQUE
EST DESTINÉ AUX PERSONNES
EN CHARGE DE METTRE
EN ŒUVRE LA PRÉVENTION
DES RISQUES DANS
L'ENTREPRISE**

CONSEIL

L'évaluation des risques en entreprise
est une obligation réglementaire

LIEU DE FORMATION

Dans vos locaux

OBJECTIF

Améliorer ou de vous accompagner dans votre démarche d'évaluation des risques rendu obligatoire par le Code du travail L4121- 3 et R4121-1

- Formalisation de l'évaluation des risques et du document unique
- Mise à jour de votre document unique
- Mise en place d'un plan d'actions correctives

Moyens pédagogiques

- Conseil

Moyens techniques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement

- Formateur conseil



MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Remise du document unique ou du rapport de prestation



DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PROGRAMME

SÉQUENCE 1 : L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Rappel réglementaire
- Jurisprudence de la Cour de Cassation du 12 janvier 2011

SÉQUENCE 2 : ÉVALUER LES RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL

- Organisation et méthodes d'analyse des risques.
- Identifier les dangers.
- Estimer et hiérarchiser les risques.

SÉQUENCE 3 : RÉDIGER, ORGANISER LE SUIVI ET L'ÉVOLUTION DU DOCUMENT UNIQUE

- Recueillir les résultats de l'évaluation des risques.
- Rédaction ou modification de l'analyse des risques dans le document unique

- Aborder les points clés pour répondre aux exigences de la loi.
- Optimiser son analyse des risques déjà réalisée dans votre entreprise.
- Construire un plan d'actions et suivre l'efficacité des actions décidées.
- Effectuer les mises à jour du document unique
- Faire vivre le document unique : créer une dynamique et une culture sécurité.